

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 22.40 V

Objet : DÉMÉNAGEMENT D'ARCHIVES DU 2 PLACE BROSSERS AU 14, RUE DANIEL LAFORE

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu les articles L2212.1.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande de **M. PONTOIZEAU Philippe**, 14 avenue Georges Moutet – 64300 ORTHEZ afin de déménager des archives du 2 place Brossers au 14 rue Daniel Lafore, du jeudi 28 au vendredi 29 juillet 2022 sur une durée de deux (2) jours.

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies quais et places publiques.

ARRÊTE

Article 1^{er} : **M. PONTOIZEAU Philippe** est autorisé à déménager des archives du 2 places Brossers au 14 rue Daniel Lafore, du jeudi 28 au vendredi 29 juillet 2022 sur une durée de deux (2) jours.

Article 2 : Pour permettre ce déménagement d'archives, un véhicule pourra stationner au droit du 2 place Brossers et du 14 rue Daniel Lafore. Un empiètement sur le trottoir et la chaussée sera autorisé.

Article 3 : **M. PONTOIZEAU Philippe** sera redevable d'un droit fixe d'instruction des dossiers de 5 € et d'un droit d'occupation du domaine public de 8 € par jour/engin (délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022).

Article 4 : Si une intervention urgente le nécessite, seront autorisés à stationner et à circuler les véhicules de Police, d'incendie et de secours, ambulances et médecins.

Article 5 : Mme la Directrice des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les services Techniques, le service Infrastructures de la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le vendredi 22 juillet 2022

Copies transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES

CCLO

DEMANDEUR

GENDARMERIE

CENTRE DE SECOURS



PL Le Maire d'Orthez
Emmanuel HANON

MACDÉSPLAT